



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trente octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois octobre, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Virginie, BOUCHÉ Christian, CAUGNON Patrick, CLEMENT Céline, COUDERC Chantal, DERDERIAN Philippe, GARCIA Nathalie, GENILLON André, HESNARD-DOURIS Nathalie, MALATRAY Arnaud, MILLY Roger, MOIROUD Maryline, NARDY Cédric, ROGEMOND Charlène, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine, VERNAISON Clément.

Absente excusée : PIAGUET Marine,

Madame Chantal COUDERC est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures en visioconférence.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rendre hommage à la mémoire de Monsieur Samuel PATY ainsi qu'aux victimes de NICE en début de conseil municipal était une évidence pour M. Damien MICHALLET, Maire.

Monsieur Damien MICHALLET s'exprime sur le crime atroce dont a été victime Monsieur Samuel PATY, professeur d'Histoire Géographie à CONFLANS-SAINT-HONORINE ainsi que sur les trois victimes de NICE dont le crime a été commis dans une Cathédrale.

Il fait part de son indignation face à de tels attentats et rappelle que la liberté d'expression est un pilier fondamental de notre nation et ne doit en aucun cas être bafouée pour une idéologie.

Il demande aux élus de faire une minute de silence en mémoire de toutes les victimes puis donne la parole aux élus afin qu'ils s'expriment.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES - AMENAGEMENT PARVIS DE LA MAIRIE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est prévu un aménagement pour le parvis de la Mairie.

Le montant des travaux est de 181 386, 12 € H.T.

Il s'agit d'un projet d'investissement qui rentre dans le domaine de l'aménagement de l'espace public de la commune.

Le démarrage des travaux de l'opération doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 2021 pour pouvoir bénéficier du « Bonus relance » de la région Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de relance 2020/2021 intitulé « BONUS RELANCE » à hauteur de 50% de la dépense subventionnable,
- Autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES - STRUCTURE PADEL

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est prévu d'aménager une structure PADEL sur le site du Pôle des Lurons à côté des tennis.

Le montant des travaux est de 39 792.86 € H.T. soit 47 751.43 € TTC.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention pour l'aménagement de cet équipement.

Le démarrage des travaux de l'opération doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 2021 pour pouvoir bénéficier du « Bonus relance » de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de relance 2020/2021 intitulé « BONUS RELANCE » à hauteur de 50% de la dépense subventionnable,
- Autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE – LOCAL ASSOCIATIF DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est prévu un aménagement pour le local associatif de la médiathèque sis Montée des Lurons.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention pour l'aménagement de cet équipement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide du Département de l'Isère,
- Autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR LA MAISON MEDICALE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire rappelle le projet de la maison médicale réalisé par le cabinet ARCHIGRAM.

Le descriptif du programme de la maison de santé pluri professionnelle est le suivant :

- cabinets médicaux sur RDC bas
- cabinets para-médicaux sur RDC haut

Le montant estimé des travaux est de 1 350 000.00. € H.T.

Il souhaite lancer ce projet rapidement en raison du développement du village et un manque de professionnels de santé réel et partagé par les habitants. Des professionnels de santé ont déjà été rencontrés et se sont montrés très motivés par ce projet.

Un appel à candidature sera lancé prochainement par le biais d'un concours d'architectes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République, le Gouvernement a décidé d'abonder la DSIL d'un milliard d'euros soit une augmentation à l'échelon nation de 100%.

Les opérations doivent répondre à une des trois thématiques qui sont la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Monsieur le Maire souhaite solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local pour la construction de la maison médicale. Le projet doit être prêt à démarrer au 1^{er} trimestre 2021 pour être retenu.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local pour la construction de la maison médicale.
- Décide d'adopter le plan de financement ci-joint.
- Autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA MAISON MEDICALE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle le projet de la maison médicale réalisé par le cabinet ARCHIGRAM.

Le descriptif du programme de la maison de santé pluri professionnelle est le suivant :

- cabinets médicaux sur RDC bas
- cabinets para-médicaux sur RDC haut

Le montant estimé des travaux est de 1 350 000.00. € H.T.

Il souhaite lancer ce projet rapidement en raison du développement du village et un manque de professionnels de santé réel et partagé par les habitants. Des professionnels de santé ont déjà été rencontrés et se sont montrés très motivés par ce projet.

Un appel à candidature sera lancé prochainement par le biais d'un concours d'architectes.

Monsieur le Maire souhaite solliciter du plan de relance intitulé « BONUS RELANCE » de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la construction de la maison médicale. Le projet doit être prêt à démarrer au 30 juin 2021 pour être retenu.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de relance 2020/2021 intitulé « BONUS RELANCE » à hauteur de 50% de la dépense subventionnable,
- Décide d'adopter le plan de financement ci-joint.
- Autorise et charge Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

HONORAIRES MANDAT DE RECHERCHE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il avait missionné Monsieur Emilio SANTULLO sis 2, rue des Chênes Verts 38460 SAINT ROMAIN DE JALIONAS pour la recherche du propriétaire de différentes parcelles sur la commune afin de les acquérir.

Ces parcelles sont situées lieudit « Periez Gired », « La vie de Pierre », « Rollinière », et « Pré Dinay » pour une superficie de 5ha 13a 15ca.

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite profiter de cette vente pour acquérir du terrain agricole en vue de compensations futures.

La signature de la vente a eu lieu le 29 octobre 2020 à 16h, il convient donc de régulariser les honoraires de recherche pour un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante au frais de recherche.

SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES SINISTREES DES ALPES MARITIMES

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricités et de communications, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités.

Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral. Le bilan humain s'alourdit de jour en jour.

L'association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune de SATOLAS ET BONCE souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité et souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des sinistrés de la tempête « Alex ».

C'est pourquoi, Monsieur Damien MICHALLET, Maire, propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes. A la demande des élus, ce montant est calculé par rapport au nombre d'habitants de la commune de SATOLAS ET BONCE soit 2500 €.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant de cette subvention exceptionnelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 2500 € à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

CONVENTION ADHESION AU CENTRE DE GESTION POUR LE CONTRAT DE PREVOYANCE

Un courrier du centre de gestion en date du 15 octobre 2020 nous informe que le contrat pour lequel notre collectivité est adhérente depuis 2003 arrive à son terme au 31 décembre 2020 et de ce fait la couverture garantie « maintien de salaire » de la MNT ne pourra plus bénéficier aux agents adhérents.

La cotisation est intégralement prise en charge par la commune. Le taux actuel est de 1.99 % pour l'invalidité et les indemnités journalières.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le CdG38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 01/01/2021 la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour le lot suivant

➤ **Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie**

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

INCAPACITE (garantie de base) et INVALIDITE

La mise en place du contrat groupe est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 5 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021, renouvelable un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention en résultant.

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI POUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT SUEZ

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, souhaite créer un comité de suivi pour le site d'enfouissement SUEZ afin de travailler avec eux sur la gouvernance, l'évolution et le suivi du site :

Le comité de suivi sera composé des membres suivants :

- ✓ Monsieur le Maire, membre de droit
- ✓ Mme Christine SADIN, M. Philippe DERDERIAN, M. Clement VERNAISON, Mme Nathalie DOURIS-HESNARD, M. Roger MILLY, M. Cédric NARDY, Mme Maryline MOIROUD.

Monsieur le Maire informe que SUEZ a pris l'engagement de mettre en place toutes les dispositions nécessaires pour mettre fin aux odeurs fortes qui peuvent être ressenties au Haut Bonce et à la Ruette. A date, SUEZ reconnaît un dysfonctionnement majeur du moteur de co-génération qui n'a pas un usage linéaire. Les investissements de mise en place pour définitivement retrouver une situation normale sont donc en cours.

DESIGNATION DE 2 PERSONNES POUR UN PROJET DE PARTICIPATION CITOYENNE PILOTÉ PAR LA CAPI

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe que la CAPI a décidé d'élaborer un projet de territoire qui fixe un cap pour le développement et l'aménagement du territoire pour les 10 ou 15 prochaines années.

Elaborer un projet de territoire cela veut dire s'intéresser :

- A la vie quotidienne des habitants / des familles et à leurs besoins
- Aux services publics mis en place, à leur accessibilité
- Au développement économique, à la création d'emplois et au développement social
- Aux déplacements, aux logements, aux équipements
- Aux ressources naturelles, patrimoniales, paysagères...

La CAPI a souhaité que le projet de territoire soit construit à travers une concertation importante, qui permettra à chaque personne impliquée d'apporter son regard, ses besoins, ses attentes, ses analyses :

- Les élus locaux apportent leur vision transversale pour les orientations pour les services publics qu'ils gèrent et le développement du territoire.
- Les acteurs associatifs et économiques apportent leurs connaissances et leurs expertises thématiques
- Les habitants apportent leur expérience vécue du territoire au quotidien. Ce sont des experts de l'usage du territoire. Ce qui est important c'est de ne pas se limiter à des discours et analyses de spécialistes mais de recueillir le point de vue d'habitants qui vivent le territoire, y travaillent ou pas, se déplacent, ont des loisirs, fréquentent les services publics...

Il sera composé d'une quarantaine d'habitants du territoire représentant sa diversité géographique (communes centres, communes rurales...), sociologique (catégories socio-professionnelles et classes d'âge) et entre hommes et femmes.

L'objectif est de mobiliser des habitants avec des profils divers qui puissent s'exprimer librement, donner leur avis et leurs arguments.

Il sera réuni deux fois en tant que tel, dans le cadre de la construction du diagnostic du territoire, puis dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

Ce sont uniquement des habitants du territoire, représentatifs de ses différentes parties et de sa population (hommes et femmes, employés, cadres, retraités...).

La commune de SATOLAS ET BONCE doit désigner deux représentants en respectant la parité et propose :

- Anne-Laure FOURNIER
- Robert BALLEFIN

DENOMINATION IMPASSE SUR LA COMMUNE DE SATOLAS ET BONCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et impasses.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que Monsieur le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, l'installation de la fibre d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Impasse à créer	nombre de rues à créer	proposition validée
Renommer impasse des Moutons sur la route de Bonce	1	Impasse du Grand Joseph

La dénomination de l'impasse de la commune est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :

- Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Valide le nom attribué à cette impasse,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PARTICIPATION COMMUNALE AU PANIER PRIMEUR

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe que dans le cadre du 1^{er} confinement, il avait été convenu que la commune participerait à hauteur de 5 euros par panier primeur de 20 euros acheté chez M Michel DELORME, agriculteur sur la commune de SATOLAS ET BONCE.

Cette disposition concerne les personnes de + de 75 ans habitant la commune.

- ✓ 63 personnes ont bénéficié de ce service pour la somme totale de 315 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense.

POINT URBANISME

Madame Christine SADIN, Adjointe Déléguée à l'Urbanisme présente les différentes autorisations du sol traitées sur la commune sur les mois de septembre et octobre 2020

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours d'instruction	Club house tennis	MAIRIE DE SATOLAS ET BONCE	Pôle des Lurons	en cours
	Réhabilitation + garage	BESSION-PARANT Sylvie	Chemin de Chesnes	en cours
	maison individuelle	VAZ Nicolas	Route de Bonce	en cours
	réhabilitation grange	MARCELO Brigitte	Montée de la Maladière	en cours
	maison individuelle	ABADIE Stephane	chemin de Rollinière	en cours
permis de construire	Pool-house	MICHALLET Damien	Chemin des Enfants de Marie	accepté le 28/09/2020
	4 logements	FILHOL Kevin	Chemin de Pré Dinay	accepté le 29/09/2020
	maison individuelle	GUARDIOLA Vincent	Impasse Combe Robert	accepté le 01/10/2020
	réaménagement d'une grange et d'un poulailler en 2 logements	GALIMO	Impasse du Jardin	refusé le 20/10/2020
	transformation garage en studio	DELORME Christian	Route de la Ruelle	refusé le 29/10/2020
déclarations préalables	Piscine + abri de jardin	ANGELON Anthony	7 clos de l'Eperon	accordée le 29/09/2020
	Division terrain en vue de construire	Mme BOVAGNET	Route de la Ruelle	accordée le 29/09/2020
	Agrandissement fenêtre	CASSES Hélène	Montée du Roy	accordée le 10/10/2020
	création terrasses/piscine/clôture/fenêtre et autres	MIRAVALLEZ Loris	Chemin des Marais	accordée le 09/10/2020
	Division terrain en vue de construire	ROUSSET Christiane	Chemin de Pré Dinay	accordée le 24/10/2020
permis d'aménager	3 lots	TERRA URBA	Route de Bonce	accordée le 10/10/2020

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Philippe DEREDEIAN, adjoint délégué à l'économie propose la gratuité des loyers pour le mois de novembre pour les commerçants locataires de la commune contraints de fermer. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette initiative.
- Monsieur Damien MICHALLET, Maire et la commission des affaires scolaires proposent l'achat de masques pour les enfants de plus de 6 ans accueillis à l'école élémentaire. Le coût unitaire est de 3 € par enfant.

La distribution aura lieu lundi dans les classes où chaque enfant recevra nominativement deux masques lavables et réutilisables.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative qui s'inscrit dans le but de protéger nos enfants face à l'épidémie de la COVID 19 qui sévit sur notre territoire.

- Remerciements reçus de la part des associations pour la subvention communale :
 - ✓ La Chasse, Comité des fêtes, Cousez Iuronnes, Dauphins argentés, Double jeu, Jour jeux, Morgane de cheval, Music en voix, Satochoeur, Sou des écoles, Tennis.
 - ✓ Remerciement deSahar'oses pour l'appel à projet
- Point rentrée des classes le 2 novembre 2020, le protocole sanitaire est plus que maintenu, le personnel communal reste vigilant sur les gestes barrières et s'assure en permanence que ceux-ci soient appliqués et respectés.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 27 novembre 2020 à 20h00

La séance est close à 21h30